

# Réponse de l'ACCIDE à la lettre du SYMOVE envoyée aux élus

Vendredi 13 février 2009

Mesdames et messieurs les élus,

"Nous avons appris que le Symove avait adressé un courrier aux maires contestant l'action de notre Association suite à notre lettre ouverte adressée aux élus.

Nous nous étonnons qu'il n'ait pas daigné nous répondre également puisque nous lui avons adressé un courrier à ce jour demeuré sans réponse...

**A qui incombe la faute de l'inquiétude des habitants de plusieurs communes autour des sites divulgués ?**

S'agissant de leur argumentaire, il est difficile de répondre **tant le projet du SYMOVE reste pour nous imprécis** (incinération, méthanisation, unité de méthanisation couplée à une industrie de plasturgie? quelle proportion de méthanisation, quelle proportion de déchets incinérés ; l'incinérateur, au passage qui se dit aujourd'hui : unité de valorisation de déchets,...)

Notre association s'est créée lorsqu'a été dénoncé dans la presse qu'un incinérateur allait s'implanter à Villers-Saint-Sépulcre, rappelant alors le projet ancien du deuxième incinérateur de l'Oise. D'autant que Villers-Saint-Sépulcre n'avait jamais été cité comme site potentiel dans les réunions de préparation du SYMOVE.

Le symove n'a semble-t-il pas démenti puisqu'il précisait dans son communiqué du 22 janvier 2009 que certes Villers-Saint-Sépulcre figurait parmi les sites présélectionnés, mais que le choix n'était pas fait.

**Dans tous nos contacts avec des élus, le seul mot qui revenait était "incinérateur" !**

Les articles de journaux faisant état d'incinérateur n'ont pas fait l'objet de démentis non plus.

Au delà du choix du site, nous sommes alors posé **entre autres** la question de la nécessité d'un deuxième incinérateur dans l'Oise et des divers procédés de traitement des déchets possibles.

Nous avons alors appris que le premier incinérateur, de Villers St Paul, ne fonctionnant qu'à 88% de sa capacité (dont 25% pour Paris - ce qui nous donne un fonctionnement pour l'Oise de 66% -combien d'années pour amortir un incinérateur ?) avait une capacité trop grande pour les déchets correspondant au territoire du SMVO ( syndicat mixte de communes) et qu'il complétait avec des poubelles parisiennes... **Paris nous ferme toutes les postes et paupérise nos hôpitaux** (pénurie de lits et de médecins) **MAIS Paris nous envoie ses poubelles.**

Nous avons également su que désormais, c'était au département que relevait la responsabilité de la gestion des déchets et que cette gestion impacte notablement nos impôts locaux.

Nous nous sommes alors posé les questions suivantes :

- pourquoi un deuxième site d'élimination des déchets si le premier est suffisant pour le département. Devons nous payer une 2ème installation pharaonique avec les impôts isariens et nous faire polluer pour et par les poubelles parisiennes? Il faudrait que le SYMOVE prouve que le 2e incinérateur est nécessaire.
- si effectivement un deuxième site est indispensable, existent-il d'autres procédés plus sûrs pour la santé publique, moins onéreux? qu'est-ce que la méthanisation? Comment peut -elle être mise en place et pour quels types de déchets?
- si l'incinération s'avère une solution non évitable, le principe constitutionnel de précaution n'impose-t-il pas que le site soit établi là où il est susceptible d'avoir le moins d'impact sanitaire et non à quelques centaines de mètres d'écoles et d'agglomérations...

Notre quête d'information en tant que citoyen, n'est pas terminée sur ce sujet que nous découvrons. A ce stade, nous avons autant de questions que de certitudes, mais nous considérons contrairement au SYMOVE, que ces questions doivent être posées et débattues afin de garantir le meilleur choix pour la collectivité, la protection de nos enfants et de nous même.

C'est l'ignorance, non la connaissance et la TRANSPARENCE, qui engendre la peur et le rejet.

Le citoyen, l'élu que vous êtes peut, doit, se faire une opinion par lui-même, guidée par la seule raison et non par des argumentaires partisans. Comme nous l'avons fait auprès du conseil de Villers-Saint-Sépulcre, nous vous offrons une base de données par le biais de notre site, il en existe d'autres et vous pouvez utiliser votre moteur de recherche préféré en tapant incinérateur, méthanisation, etc...

Il est troublant que le SYMOVE ne réponde au jeu du VRAI ou FAUX que sur les points dont les experts sont partagés. Les autres points sont esquivés : il est facile de crier à l'hurluberlu sur une personne mais 531 médecins ne peuvent pas se permettre de signer n'importe quoi.

Bien entendu l'association vous adressera ainsi qu'au SYMOVE une réponse détaillée (avec copies originales de nos sources) pour réfuter leurs arguments.

Cordialement,

L'équipe ACCIDE.

<http://www.accide.fr>

contact@accide.fr